

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Eau Industrielle - Fixation du prix de l'eau pour l'année 2006 - Décisions -
Autorisations.**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le service de l'eau industrielle est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (S.P.I.C.) dont les charges doivent être couvertes par les recettes perçues auprès des abonnés.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et sont applicables au 1^{er} janvier de chaque année :

- la part fixe : l'abonnement (A) ;
- la part variable, qui correspond aux diverses redevances à acquitter par m³ consommé dont la somme de ces redevances forme le prix du service (P), exprimé en € par m³.

Les montants dus par les abonnés seront calculés sur la base :

- des volumes consommés (constatés à partir des relevés de compteurs),
- du prix du service (P),
- du prix de l'abonnement (A).

Par délibération 2004/0965 du 17 décembre 2004, le Conseil de Communauté a fixé le prix de l'eau industrielle ainsi que le montant de l'abonnement jusqu'au 31 décembre 2005.

L'année 2005 reste une année particulière puisque :

- d'une part tous les industriels susceptibles de bénéficier de ce service n'ont pas encore effectué leur raccordement au réseau d'eau industrielle ou ont été raccordé en cours d'année, les derniers raccordements devraient être effectifs courant 2006 ;
- d'autre part, les conditions climatiques (sècheresse, étiage prolongé de la Garonne) ont perturbé le fonctionnement du service.

Par conséquent, concernant le montant de l'abonnement (A), celui-ci sera révisé au 1^{er} janvier 2006, comme prévu au règlement de service par l'application du coefficient K réel, calculé à cette même date.

Pour le prix de l'eau (P), il vous est proposé d'appliquer une augmentation correspondant à l'application de l'inflation constatée sur les douze derniers mois, soit 2,2 %.

1) Détermination du coefficient K

• La formule à appliquer est la suivante :

$$K = 0,2 + \frac{0,18 \text{ Psd } A_n}{\text{Psd } A_0} + 0,12 \times \frac{\text{ICHTTS1}_n}{\text{ICHTTS1}_0} + 0,3 \times \frac{\text{EG} - 00 - 02_n}{\text{EG} - 00 - 02_0} + 0,2 \times \frac{\text{EF} - 43 - 00_n}{\text{EF} - 43 - 00_0}$$

avec :

- Psd A = indice produit et services directs ;
- ICHTTS1 = indice du coût de main-d'œuvre des industries mécaniques et électriques ;
- EG-00-42 = indice du prix de vente de l'électricité distribuée à l'usage professionnel et collectif ;
- EF-43-00 = indice du prix de vente industriel des produits de la parachimie.

L'indice 0 correspond aux valeurs du mois d'octobre 2003.

• En considérant les dernières valeurs connues des indices et leurs variations depuis le mois 0, il est possible d'estimer la valeur de K au 1^{er} janvier 2006 :

Dernière valeur connue du coefficient K	= 1,10874 (au 14 octobre 2005)
Valeur estimée du coefficient K au 1 ^{er} janvier 2006	= 1,12275

2) Prix de l'abonnement (A)

En application du coefficient K, il est possible d'estimer le montant de l'abonnement (A) au 1^{er} janvier 2006 :

Débit de pointe souscrit (Qph) en m ³ /h	Abonnement annuel en € H.T. (A au 1 ^{er} janvier 2004)	Rappel : abonnement annuel en € H.T. (A au 1 ^{er} janvier 2005)	Estimation du montant de l'abonnement annuel en € H.T. (A au 1 ^{er} janvier 2006)*
0 à 20	1 000	1 055,50	1 122,75
21 à 40	1 500	1 583,25	1 684,13
41 à 60	2 500	2 638,75	2 806,88
61 à 80	3 500	3 694,25	3 929,63
81 à 100	4 500	4 749,75	5 052,38
101 à 120	6 000	6 333,00	6 736,50
121 à 140	7 500	7 916,25	8 420,63
141 à 160	10 000	10 555,00	11 227,50
161 à 180	12 500	13 193,75	14 034,38

* Ces montants de l'abonnement seront définitivement calculés et connus au 1^{er} janvier 2006.

3) Détermination de la part variable (P)

Celle-ci est constituée des différentes redevances et taxes dues aux divers établissements publics, à l'exploitant et à la collectivité afin d'équilibrer les charges du service.

Concernant cette part variable, il est proposé d'appliquer une augmentation correspondant à l'application de l'inflation constatée sur les douze derniers mois, soit 2,2 %.

P au 1^{er} janvier 2005 = 0,3517 € H.T.

P au 1^{er} janvier 2006 = 0,3517 € H.T. x 1,022 = 0,3594 € H.T.

A ces tarifs viendront s'ajouter le montant de la T.V.A. au taux en vigueur.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter le nouveau tarif susvisé du prix (P) de l'eau industrielle pour l'année 2006.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 DÉCEMBRE 2005**

M. JEAN-PIERRE TURON

